

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Commune : Le Temple de Bretagne**

Par arrêté préfectoral n° 2015/BPUP/041 du 8 avril 2015, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par la Commune du Temple de Bretagne, hôtel de ville, 24 rue Georges Bonnet, 44360 Le Temple de Bretagne, concernant le schéma directeur d'assainissement pluvial du Temple de Bretagne, opération réglémentée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu du lundi 11 mai 2015 au vendredi 12 juin 2015 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, dans la commune du Temple de Bretagne.

M. Dominique LESORT, avocat retraité au barreau de Nantes, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Daniel FILLY, retraité de la fonction publique à Nantes, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie du Temple de Bretagne où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie du Temple de Bretagne (24 rue Georges Bonnet, 44360 Le Temple de Bretagne).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés en mairie du Temple de Bretagne aux jours et heures suivants :

- le lundi 11 mai 2015 de 9h00 à 12h00
- le mardi 19 mai 2015 de 15h00 à 17h30
- le mercredi 27 mai 2015 de 15h00 à 17h30
- le jeudi 4 juin 2015 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 12 juin 2015 de 15h00 à 17h30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie du Temple de Bretagne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : M. le maire du Temple de Bretagne, hôtel de ville, 24 rue Georges Bonnet, 44360 Le Temple de Bretagne, téléphone : 02.40.57.02.87.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.